



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2017

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 5 SEPTEMBRE 2017

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert ce cinquième jour du
mois de septembre 2017, à 18 h 15.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
 Monsieur le conseiller Martin Chabot
 Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
 Madame la conseillère Nathalie Laprade

Est absente : Madame la conseillère Sandra Gravel

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents : Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier
 Monsieur le directeur général adjoint et directeur des
 Services techniques Martin Careau
 Madame la greffière adjointe par intérim Roxane Hutton

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire et constatation de l'avis de convocation
2. Entente avec la MRC de la Jacques-Cartier visant le décaissement dans le cadre de l'entente intermunicipale pour la réalisation par la Ville du projet de raccordement du Chemin de La Liseuse à la Vélopite Jacques-Cartier/Portneuf
3. Adoption d'un règlement : première phase des travaux d'aménagement de la Place de l'Église
4. Amendement de la résolution numéro 477-2017 : aménagement de pavé autour de la fontaine
5. Amendement de la résolution numéro 442-2017 : fabrication de panneaux d'interprétation
6. Octroi d'un contrat : travaux de pavage 2017
7. Amendement de la résolution numéro 13-2017 et remise des profits du tournoi de golf du maire 2017
8. Période de questions
9. Clôture de la séance

Le quorum étant constaté, la séance extraordinaire est ouverte.

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Au début de l'assemblée, monsieur le maire, Pierre Dolbec, constate que l'avis de convocation de la présence séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du conseil.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2017

496-2017

ENTENTE AVEC LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER VISANT LE DÉCAISSEMENT DANS LE CADRE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA RÉALISATION PAR LA VILLE DU PROJET DE RACCORDEMENT DU CHEMIN DE LA LISEUSE À LA VÉLOPISTE JACQUES-CARTIER/PORTNEUF

ATTENDU que la MRC de La Jacques-Cartier souhaite décaisser en une seule avance un montant à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier afin qu'elle puisse débiter la première phase du projet de raccordement du Chemin de La Liseuse à la Vélopiсте Jacques-Cartier/Portneuf;

ATTENDU que la MRC accepte de décaisser un montant de 107 500 \$ pour la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier dans le cadre du projet ci-haut décrit;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec à signer l'entente visant le décaissement dans le cadre de l'entente intermunicipale pour la réalisation par la Ville du projet de raccordement du Chemin de La Liseuse à la Vélopiсте Jacques-Cartier/Portneuf.

ADOPTÉE

497-2017

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT : PREMIÈRE PHASE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE PLACE DE L'ÉGLISE

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier désire aménager la Place de l'Église;

ATTENDU que le coût de ces travaux est estimé à 107 500 \$;

ATTENDU l'entente avec la MRC de la Jacques-Cartier visant le décaissement d'une somme de 107 500 \$ dans le cadre de l'entente intermunicipale pour la réalisation par la Ville du projet de raccordement du chemin de La Liseuse à la Vélopiсте Jacques-Cartier/Portneuf;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du règlement a été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 24 août 2017;

ATTENDU qu'un projet de règlement portant le numéro APR-62-2017 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 24 août 2017;

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été suivies;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

ET RÉSOLU que ce conseil adopte le présent règlement portant le numéro 1402-2017, lequel décrète ce qui suit :

Règlement numéro 1402-2017

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 TRAVAUX DÉCRÉTÉS

Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter lesdits travaux d'aménagement de la première phase de la Place de l'Église tel qu'il appert de l'estimation des coûts préparée par monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint en date du 7 juin 2017.

Ce document est joint au présent règlement comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2017

ARTICLE 3 DÉPENSE AUTORISÉE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 107 500 \$ pour les fins du présent projet de règlement, incluant les travaux, les honoraires professionnels, les imprévus, les taxes nettes, la gestion et la supervision.

ARTICLE 4 APPROPRIATION

Le conseil approprie aux fins des travaux décrétés par le présent règlement la somme de 107 500 \$ en provenance de la MRC de la Jacques-Cartier.

ARTICLE 5 EXCÉDENT

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avèrerait insuffisante.

ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

ADOPTÉ A SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 5^E JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER

ADOPTÉE

498-2017

AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 477-2017 : AMÉNAGEMENT DE PAVÉ AUTOUR DE LA FONTAINE

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, daté du 29 août 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

ET RÉSOLU d'amender la résolution numéro 477-2017 pour y préciser qu'un contrat est accordé à Les Espaces Verts René Drolet enr. pour la fourniture et l'installation de pavé uni noir de marque Rockland, d'une superficie de 107 mètres carrés, autour de la fontaine;

Le coût du contrat est établi à 21 500 \$, plus taxes;

La dépense est imputée au règlement numéro 1402-2017.

ADOPTÉE

499-2017

AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 442-2017 : FABRICATION DE PANNEAUX D'INTERPRÉTATION

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, daté du 29 août 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

ET RÉSOLU d'amender la résolution numéro 442-2017 pour y préciser qu'un contrat est accordé à la compagnie Kalitec pour la fabrication de cinq panneaux d'interprétation. Les détails du contrat sont présentés à la soumission 34202 (1) datée du 13 juillet 2017;

Le coût du contrat est établi à 6 473 \$, plus taxes;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2017

La dépense est imputée aux règlements numéros 1402-2017 et 1346-2016.

ADOPTÉE

500-2017 OCTROI D'UN CONTRAT : TRAVAUX DE PAVAGE 2017

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, daté du 25 août 2017;

ATTENDU le rapport d'ouverture de soumissions, daté du 24 août 2017;

ATTENDU que le règlement numéro 1396-2017 est entré en vigueur le 30 août 2017;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade

ET RÉSOLU d'accorder un contrat à la compagnie Pavco inc. pour la réalisation des travaux de pavage 2017. Le contrat est composé du devis numéro 1396-2017-01 et des documents de soumission déposés par l'entrepreneur le 24 août 2017;

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire dont le coût total est évalué à 157 972,05 \$, incluant les taxes brutes;

La somme nécessaire est appropriée du règlement numéro 1396-2017.

ADOPTÉE

501-2017 AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 13-2017 ET REMISE DES PROFITS DU TOURNOI DE GOLF DU MAIRE 2017

ATTENDU la résolution 13-2017 qui accordait une subvention à la Fondation médicale de la Jacques-Cartier pour l'année 2017;

ATTENDU la situation financière précaire de Gestion Santé Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que, selon les modalités prévues à la résolution 13-2017, il reste une somme de 70 000 \$ à être versée le 10 novembre 2017 sur présentation des états financiers de la Fondation médicale de la Jacques-Cartier et de Gestion Santé Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU de devancer le versement à la Fondation médicale de la Jacques-Cartier, prévu le 10 novembre 2017, au 5 septembre 2017 au montant de 70 000 \$ sur présentation des états financiers de la Fondation et de Gestion santé Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser la trésorière, madame Julie Cloutier, à faire la remise des profits du tournoi de golf 2017 du maire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à la Fondation médicale de la Jacques-Cartier au montant de 3 276,82 \$.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2017

502-2017 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade.
ET RÉSOLU de clore cette séance extraordinaire.

L'assemblée est levée à 18 h 24.

ADOPTÉE

PIERRE DOLBEC
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2017**

